

PROCES VERBAL D'ADMISSION

du concours externe sur titres de technicien(ne) hospitalier(e)
spécialité « Sécurité des biens et des personnes »

Vu le procès-verbal d'admissibilité en date du 1 avril 2026 arrêtant la liste des candidats admissibles par ordre alphabétique ;

A l'issue de l'audition qui s'est déroulée le 4 mai 2026 et après délibération, le jury déclare admis :

Monsieur Yann LE FRALLIEC

Monsieur Olivier FALANGA,

Directeur de la Direction des Relations Humaines aux Hôpitaux de Chartres, président



Le Coudray, le 4 mai 2026

Madame Rebecca SAY,

Directrice adjointe en charge des travaux et de la maintenance, de la communication et du mécénat aux Hôpitaux de Chartres

Monsieur Louis-Marie DE SOYE,

Directeur adjoint à la fondation d'Aligre et Marie Thérèse de Lèves

Monsieur Sylvain BELLENFANT,

Technicien Supérieur Hospitalier de 1re classe du service protection des biens et des personnes "sécurité incendie et sûreté" du Centre Hospitalier Universitaire de Tours

Madame Sandrine POTELLE,

Professeure d'économie et de gestion, Coordinatrice de la filière sécurité au lycée Maurice Violette de Dreux